

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_045

Interventions scolaires 2020-2021

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Patrick CONTASTIN, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Christine BEDEL, Pascal RIVIER par Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 17 septembre 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition B1.3 issu du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'intervention sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoires ;

Vu la disposition A1.2 issue de l'objectif A « Renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en oeuvre ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares, et notamment l'action C-3 relative à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de communication sur l'eau, comprenant la réalisation d'interventions scolaires qui peuvent aborder le cycle de l'eau, les milieux aquatiques (module A), la production d'eau potable et l'assainissement des eaux usées (module B), les crues et risques d'inondations (module C), etc. ;

Vu le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont signé le 20 février 2019 par l'État, la Région Occitanie et le SMBVTAM, ainsi que la demande d'avenant en

cours de signature, comprenant notamment l'action 1.4-2 relative à la réalisation d'interventions scolaires sur le thème des crues et risques d'inondations sur l'année scolaire 2020-2021 ;

Valide le lancement de l'action « 9e programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2020-2021 ;

Précise que, dans le cadre du PAPI, ce 9e programme sera, comme le précédent, fortement axé sur le thème des crues et des risques d'inondations ; l'attention des enseignants lors de la diffusion du programme sera attirée sur ce point ;

Fixe le coût prévisionnel de l'action à 32 450,00 € TTC et le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles

- Interventions des modules A et B 18 500,00 €
- Interventions du module C 14 500,00 €

Total 33 000,00 €

Recettes prévisionnelles

- Agence de l'eau Adour-Garonne (50% du HT) 16 500,00 €
- État (FPRNM) (50% du TTC du module C) 7 250,00 €
- Conseil régional Occitanie (8% du TTC, 10% max.) 2 640,00 €
- Autofinancement 6 610,00 €

Total 33 000,00 €

Autorise le président à solliciter des subventions pour cette action, selon les taux maximums prévus dans les règlements d'aides des financeurs et dans la limite des 80% maximum d'aides publiques, et à fixer le plan de financement définitif ;

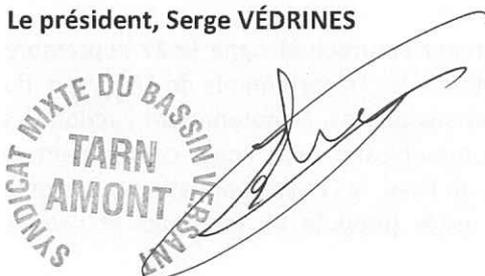
Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » du SMBVTAM ;

Précise que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à lancer toutes démarches et à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29 / 09 / 2020
et publié ou notifié
le 30 / 09 / 2020

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 29/09/2020
048-200080547-20200925-DE_2020_045-DE